

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Livardun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°19 – DB du 19/06/2018

Rapporteur : MME SCHREIBER

Campagne de promotion pour le zéro-phyto et la gestion différenciée des espaces publics

Depuis de nombreuses années, le Bassin de Pompey mène des actions de protection de l'environnement et de réduction des gaz à effet de serre, qui se traduisent dans son plan d'action Agenda 21 et son engagement dans Cit'Ergie. Dans le cadre de sa compétence Gestion des Espaces Publics et de la loi n°2014-110 du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, le Bassin de Pompey s'est engagé dans une gestion différenciée et raisonnée des espaces publics dont elle a la compétence, à savoir les parcs d'activités et la voirie pour limiter l'impact sur l'environnement, protéger la faune et la flore et préserver la réserve eau.

Les différentes techniques utilisées sont :

- La suppression de produits phytosanitaires,
- Le fauchage tardif,

- **L'application de la technique du mulshing (ou paillage)**, en lien avec la filière bois du Bassin de Pompey, consistant à recouvrir les sols par des copeaux de bois empêchant la prolifération de mauvaises herbes,
- L'utilisation de plantes couvre-sol locales peu gourmandes en eau,
- L'achat de débroussailleuses électriques pour remplacer le désherbage chimique par un désherbage manuel moins polluant,
- L'utilisation de brosses plus dures sur les balayeuses, permettant un arrachage des mauvaises herbes dans les caniveaux sans recours à la technique du désherbage vapeur très gourmand en eau.

Afin d'accompagner cette démarche, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey souhaite développer une campagne d'information et de communication. L'objectif est de sensibiliser les différents publics et en particulier les habitants aux enjeux environnementaux de la gestion différenciée des espaces publics et de changer le regard des habitants sur la présence de la nature en ville.

En effet, cette façon de faire induit des changements notables sur la perception du cadre de vie : le nettoyage moins systématique et excluant l'usage de produits chimiques peut donner l'impression d'un entretien moindre du fait du développement d'herbes (dîtes mauvaises) dans les caniveaux et en ville.

Cette campagne se déclinera sous différentes facettes : affichage, plaquette, panneaux fauchage tardif, campagne affichage et réseaux sociaux, événementiel... Le budget prévisionnel est estimé à 30 250,00 € HT.

Ce type d'opération est éligible aux aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur l'axe « Gestion des polluants « diffus » en zones non agricoles » à hauteur de 80 %.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la campagne d'information et de communication relative à la promotion pour le zéro-phyto et la gestion différenciée des espaces publics.

SOLLICITE une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les courriers afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC